

Le Président

Monsieur Christian HUBERT  
Président  
Communauté de communes de Couesnon-  
Marches-de-Bretagne  
Parc d'activités Coglais Saint Eustache  
Saint Etienne-en-Coglais  
BP22  
35460 MAEN-ROCH

Rennes, le 10 MARS 2025

Monsieur le Président,

Le Département d'Ille-et-Vilaine, en tant que Personne Publique Associée, a été sollicité par la communauté de communes de Couesnon-Marches-de-Bretagne, le 30 janvier 2025, sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bazouges-la-Pérouse (délibération du conseil communautaire du 21 octobre 2024).

L'objet de cette modification porte sur 9 points dont :

Points 1 à 3 : Les modifications de zones d'équipement (UEq) en zones mixtes (UE) : Cela permet la création d'une OAP (opération d'aménagement programmé) dans un quartier résidentiel, la densification près de l'EPHAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et la réalisation de travaux sur le manoir de Bellevue ;

Point 4 : Une zone 1AUe est supprimée, mais 1 100 m<sup>2</sup> sont maintenus en zone UE à proximité de l'EPHAD ;

Point 5 : La zone UC est transformée en zone UEq et l'OAP n°2 correspondante est supprimée. Cela permet de transformer la salle multi-usage en un nouvel équipement dans le cadre du projet "petite ville de demain" ;

Point 6 : L'interdiction des installations photovoltaïques au sol en zone urbaine est levée. Cependant, dans le secteur du périmètre des bâtiments de France rattaché à une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), chaque projet devra obtenir une autorisation préalable ;

Point 7 : L'emplacement réservé n°2 pour la création de stationnement est supprimé ;

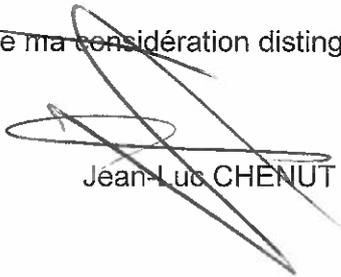
Point 8 : Six bâtiments sont ajoutés à la liste des bâtiments pouvant changer de destination ;

Point 9 : Deux arbres remarquables sont ajoutés à la liste des arbres protégés.

Le Département émet des recommandations uniquement sur les compétences qui lui incombent comme notamment les routes départementales, les Espaces Naturels Sensibles et les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental.

Le dossier n'appelle pas d'observation du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Luc CHENUT

Copie : - Mairie de Bazouges-la-Pérouse  
- Madame Emmanuelle ROUSSET, Vice-présidente  
- Madame Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale  
- Agence du Pays de Fougères

CHENUT